

L'ajournement

● (2225)

Ce n'est pas le cas pour les réserves indiennes du nord de la Saskatchewan en particulier et de la province en général, et nous souhaiterions que les conditions de logement s'améliorent sensiblement. Il semble que le ministère a entrepris de se doter de structures de plus en plus lourdes et qu'il lui répugne de laisser les Indiens prendre leur propre destinée en main. Les Indiens sont à la merci du gouvernement fédéral, à la merci d'un régime d'aide sociale. Ils ont peu d'espoir de bâtir leur propre économie à partir des ressources de la réserve pour atteindre un certain degré d'autonomie et de responsabilité. Je crois que le rapport actuel est de 33 à un; en somme que l'on compte un employé du gouvernement fédéral pour 33 Indiens inscrits. Ce nombre s'accroît sans cesse. C'est une tendance que nous devons renverser en faisant en sorte que les Indiens inscrits puissent contrôler davantage ce qui se fait chez eux.

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, en l'absence du secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chénier), je dois dire que je n'aurai pas le temps, dans les trois minutes mises à ma disposition, de calmer toutes les inquiétudes du député, mais je vais répondre à la dernière qu'il a mentionnée, la question des circulaires «J».

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) a demandé de suspendre les circulaires «J» qui concernent le programme de logement dans les réserves. La raison invoquée est que le ministre souhaite que le programme démarre en Saskatchewan. En réalité, il y a rien dans les circulaires «J» qui puissent entraver le programme en Saskatchewan, ni ailleurs, du reste.

Tout dernièrement, les directives ministérielles concernant le programme de logement dans les réserves figuraient dans la circulaire n° 57. Celle-ci a été mise à jour et intégrée à une série d'autres circulaires ayant une désignation alphabétique. La lettre «J» désigne les services publics et le logement. La circulaire reflète les inquiétudes du gouvernement au sujet du logement et son désir de voir le programme de logement dans les réserves atteindre ses objectifs.

Dans cette circulaire, on demande aux bandes indiennes d'identifier toutes les sources de financement qui permettraient de réaliser un projet de logement avant que les crédits ne leur soient octroyés. Cela vise à prévenir le sous-financement des projets et l'abandon des travaux de construction. L'identification des ressources fait partie des exigences du programme depuis un certain temps. On a discuté de cette question avec les chefs indiens de la Saskatchewan pendant la semaine du 14 juin. Des réunions ont lieu à l'heure actuelle et d'autres sont prévues pour que le personnel du ministère et les bandes indiennes se familiarisent avec les nouvelles lignes directrices du programme.

Je recommande que le député écrive directement au ministre à propos de la bande dont il a parlé ce soir.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 29, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)